

**Objet : Fermeture de l'espace réservé aux caravanes
Camping de La Suze sur Sarthe.**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-2 ;

Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;

Vu l'article R1334-31 du Code de la Santé Publique

Considérant la nécessité d'organiser le spectacle son et lumière en toute sécurité ;

ARRETE

Article 1 : L'espace réservé aux caravanes sera fermé du 19 août au 3 septembre 2024.

Article 2 : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 30/05/2024

LE MAIRE,



Emmanuel D'AILLIERES

*Mise en ligne
le 04/06/2024*